



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Enseignement

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CE1D 2024

MATHÉMATIQUES

GUIDE DE PASSATION



Table des matières

INTRODUCTION	3
MODALITES PRATIQUES	5
1. Description de l'épreuve	5
2. Description des documents	5
3. Confidentialité	6
4. Passation de l'épreuve.....	7
4.1. Ouverture des paquets.....	7
4.2. Déroulement	7
4.3. Adaptations.....	8
4.4. Élèves primo-arrivants	9
5. Correction et encodage.....	10
6. Modalités de réussite	10
7. Retours qualitatifs sur l'épreuve.....	11
8. Contacts utiles	11

Introduction

Les épreuves externes intervenant dans la délivrance du CE1D portent sur la maîtrise des compétences décrites dans le référentiel *Socles de compétences*. Elles concernent quatre disciplines :

- la formation mathématique ;
- le français ;
- les sciences ;
- les langues modernes.

L'épreuve de mathématiques a lieu le **lundi 24 juin 2024**.

La mise en place des épreuves répond à la **nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base**. Elles ont donc lieu simultanément dans toutes les classes, selon des modalités communes à toutes les écoles. Les consignes, les modalités de passation et les critères de correction sont communs à tous les élèves. Le respect de ces conditions est placé sous la responsabilité de la direction¹, des enseignantes et des enseignants².

La participation aux épreuves externes communes en vue de la délivrance du CE1D concerne obligatoirement les élèves de 2^e année commune (2C) et de 2^e année supplémentaire (2S) de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Cette participation peut concerner tout élève de 2^e ou 3^e phase de l'enseignement spécialisé de forme 3, sur demande de l'autorité parentale et moyennant l'avis favorable du conseil de classe.

Ce **guide de passation** contient toutes les informations nécessaires à la préparation et au bon déroulement de la passation proprement dite de l'épreuve. Il doit être distribué aux enseignants concernés dès sa réception le **lundi 17 juin 2024** sur la plateforme sécurisée accessible à la direction. Comme tous les documents liés aux épreuves externes communes, ce guide est soumis à la confidentialité jusqu'à la fin de la passation de l'épreuve.

Les indications précises relatives à la correction des copies, à l'encodage et à la transmission des résultats font quant à elles partie du **guide de correction**, qui sera disponible sur la plateforme sécurisée accessible aux directions à l'issue de la passation de l'épreuve, à 12h00.

¹ Dans ce guide, « la direction » désigne également la personne mandatée par la direction dans le réseau organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement ou par le pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné par la Communauté française.

² Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et composé de :

M. Stéphane ADAM, Inspecteur Général de l'Enseignement Secondaire, Président du groupe de travail ;

M. Laurent BECK, chargé de mission à la Direction des Standards éducatifs et des évaluations ;

Mme Catherine COCHEZ, enseignante ;

Mme Nadia EL ABASSI, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;

Mme Fatima EL MOURABIT, inspectrice ;

M. Julien ESPOSITO, conseiller au soutien et à l'accompagnement ;

M. Dimitri FOUCART, enseignant ;

Mme Colette GENOT, inspectrice, vice-présidente du groupe de travail ;

Mme Fatima KARIM, inspectrice ;

M. Frédéric MASCETTI, inspecteur;

M. Florent OFFERMAN, enseignant ;

M. Nicola PETOLILLO, conseiller au soutien et à l'accompagnement ;

M. Damien RAISON, enseignant ;

M. Charles SOHET, observateur.

Modalités de passation

1. DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a lieu le **lundi 24 juin 2024**.

La durée de passation de l'épreuve a été fixée à **200 minutes** effectives.

Elle est, pour la première fois cette année, répartie en **trois blocs** :

- un **premier bloc**, d'une durée de **15 minutes** ;
- un **deuxième bloc**, d'une durée de **85 minutes** ;
- un **troisième bloc**, d'une durée de **100 minutes**.

Les deuxième et troisième blocs sont entrecoupés d'une pause.

L'épreuve comporte donc trois livrets, un par bloc.

Les élèves qui auraient terminé le premier livret endéans les 15 minutes prévues pourront passer directement au deuxième livret.

Le premier livret représente au maximum 15 % des points de l'épreuve et comporte uniquement des questions du domaine « Nombres ». L'utilisation de la calculatrice entraverait l'évaluation des compétences de calcul concernées (questions issues des lignes de compétences N1 – N2 – N31).

Cette épreuve évalue les quatre domaines repris dans le référentiel *Socles de compétences* : les nombres, les solides et figures, les grandeurs et le traitement de données.

2. DESCRIPTION DES DOCUMENTS

Les documents de l'épreuve sont distribués aux écoles emballés dans des paquets scellés sous plastique.

Chaque paquet contient :

- **pour la version standard** :
 - 10 exemplaires du questionnaire *Livret 1* ;
 - 10 exemplaires du questionnaire *Livret 2* ;
 - 10 exemplaires du questionnaire *Livret 3* ;
- **pour les versions adaptées** :
 - pour la **V1 (Arial 20)**, 1 seul exemplaire des trois livrets ;
 - pour la **V2 (Arial 14)**, 5 exemplaires des trois livrets.

Une version adaptée V2 électronique est également téléchargeable le matin de l'épreuve sur la plateforme sécurisée accessible à la direction.

Le **guide de correction** de l'épreuve sera, quant à lui, disponible via la plateforme sécurisée accessible aux directions le 24 juin 2024 à 12h00.

3. CONFIDENTIALITE

Les épreuves externes certificatives et les documents qui les concernent sont **confidentiels**.

La direction prendra les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de la passation. Ainsi, les colis scellés contenant les paquets d'épreuves ne seront pas ouverts avant le jour de l'épreuve, 07h00 du matin.

Secret professionnel et confidentialité

Pour rappel, les membres du personnel de l'enseignement sont **soumis au secret professionnel** lorsqu'ils prennent connaissance d'informations qui ont un caractère secret, comme l'énoncé d'un examen avant sa passation, qui plus est lorsque l'examen est fourni dans un emballage scellé avec des instructions d'ouverture précises.

Toute divulgation du contenu des épreuves pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires, en respect des procédures prévues par les statuts et lois. Cette divulgation est également soumise aux peines prévues à l'article 458 du Code pénal.

Les membres du personnel qui ne sont pas enseignants (puériculteurs, agents de maîtrise, ouvriers, bénévoles...) sont soumis au même devoir de confidentialité quant au contenu des épreuves externes certificatives.

Bris des scellés

Toute personne, qu'elle soit membre du personnel de l'enseignement, élève, parent ou fournisseur, qui briserait les scellés ou l'emballage des paquets d'épreuves certificatives, est soumise aux peines prévues par l'article 460 du Code pénal.

En cas de problème

Si vous constatez le moindre problème de sécurité dans la procédure de distribution, de passation ou de correction, veuillez prévenir **immédiatement** l'Administration à l'adresse : evaluations.externes@cfwb.be.

L'Inspection mènera quotidiennement, jusqu'à la fin de la session, des missions de contrôle des conditions d'ouverture des paquets et de la régularité de la passation des épreuves.

4. PASSATION DE L'ÉPREUVE

4.1. Ouverture des paquets

Le **lundi 24 juin 2024**, au plus tôt à 07h00, la direction ouvre les paquets correspondant au jour de passation et télécharge les documents nécessaires sur EVAEXT. Elle répartit ensuite les documents entre les enseignants ou personnes responsables de la passation.

4.2. Déroulement

Le local de passation doit impérativement être neutre. La direction veillera à ce que les supports, affiches, panneaux, cartes susceptibles de fournir des informations ou d'aider les élèves à répondre aux questions de l'épreuve soient préalablement enlevés.

La surveillance de la passation est placée sous la responsabilité de la direction.

À partir de cette année, la **relance attentionnelle** est autorisée lors de la passation pour l'ensemble des élèves, avec ou sans besoins spécifiques.

Installation des élèves

Les élèves sont installés dans un local de passation adapté.

L'épreuve débute entre 08h15 et 08h45, selon les dispositions pratiques fixées par la direction. La durée de l'épreuve est fixée en **minutes effectives**, c'est-à-dire que l'épreuve débute uniquement quand les élèves sont face à leur premier livret.

Les élèves qui le souhaitent peuvent disposer d'un casque antibruit et de feutres fluorescents.

Distribution du *Livret 1*

L'enseignant distribue le **Livret 1**.

Les élèves n'auront à leur disposition que le matériel courant d'écriture.

La calculatrice **n'est pas autorisée pour ce livret**.

Les feuilles de brouillon sont inutiles.

Démarrage du bloc 1

Le bloc 1 démarre pour une durée de **15 minutes** effectives (maximum) **sans utilisation de la calculatrice**.

Les élèves répondent aux questions dans le temps imparti. Si les élèves ont terminé endéans cette durée, le livret suivant peut être distribué.

Après 15 minutes effectives (maximum), l'enseignant récupère le **Livret 1**.

Attention : la lecture à voix haute ou toute reformulation des consignes, ainsi que la réponse aux questions posées par les élèves, ne sont pas autorisées.

Distribution du *Livret 2*

Après avoir récupéré le **Livret 1**, l'enseignant distribue le **Livret 2**.

Les élèves auront à leur disposition :

- le matériel courant d'écriture ;
- des crayons de couleur ;
- **une calculatrice** ;
- leurs outils de géométrie : latte, équerre, rapporteur, compas, ou le cas échéant (version V2 électronique) logiciel de géométrie.

Les feuilles de brouillon sont inutiles.

Démarrage du bloc 2

Le bloc 2 démarre pour une durée de **85 minutes** effectives.

L'enseignant invite les élèves à lire attentivement les consignes reprises au début du livret. Il précise bien que **la calculatrice est autorisée**.

Les élèves répondent aux questions dans le temps imparti.

Après 85 minutes effectives, l'enseignant récupère le **Livret 2**.

Attention : la lecture à voix haute ou toute reformulation des consignes, ainsi que la réponse aux questions posées par les élèves, ne sont pas autorisées.

Note pour la version électronique : pour la question 19, si des élèves utilisent un **logiciel de géométrie**, l'enseignant leur demande de tracer un segment de 1 cm de longueur à côté de leur construction.

Pause

Distribution du *Livret 3*

Après la pause, l'enseignant distribue le **Livret 3**.

Les élèves auront à leur disposition :

- le matériel courant d'écriture ;
- des crayons de couleur ;
- **une calculatrice** ;
- leurs outils de géométrie : latte, équerre, rapporteur, compas, ou le cas échéant (version V2 électronique) logiciel de géométrie.

Les feuilles de brouillon sont inutiles.

Démarrage du *Livret 3*

Le **Livret 3** démarre pour une durée de **100 minutes** effectives.

L'enseignant invite les élèves à lire attentivement les consignes reprises au début du livret. Il précise bien que **la calculatrice est autorisée**.

Les élèves répondent aux questions dans le temps imparti.

Après 100 minutes effectives, l'enseignant récupère le **Livret 3**.

Attention : la lecture à voix haute ou toute reformulation des consignes, ainsi que la réponse aux questions posées par les élèves, ne sont pas autorisées.

4.3. Adaptations

Les élèves qui présentent des **besoins spécifiques** doivent pouvoir bénéficier d'aménagements raisonnables lors des **épreuves externes** selon des modalités particulières.

Ces modalités particulières peuvent consister en :

- l'aménagement des conditions de passation ;
- une adaptation de la présentation de l'épreuve.

Ces aménagements et les conditions de leur mise en application sont détaillés dans la **circulaire d'organisation des épreuves externes** (circulaire [9188](#) du 11 mars 2024).

Temps supplémentaire

En regard du caractère particulier des épreuves certificatives (longueur, stress, ...), du **temps supplémentaire** peut être accordé pour tous les élèves présentant des besoins spécifiques, même s'ils n'en ont pas bénéficié durant l'année. Il peut s'agir de temps *avant* ou *après* les épreuves, sans toutefois modifier l'heure d'ouverture des paquets (à partir de 7 h), ni entraver le temps nécessaire à la correction.

4.4. Élèves primo-arrivants

Lors de la passation de l'épreuve, l'élève primo-arrivant peut disposer des aménagements suivants :

- utilisation d'un dictionnaire français-langue maternelle ou d'un logiciel de traduction ne requérant pas de connexion internet ;
- temps supplémentaire.

5. CORRECTION ET ENCODAGE

Le respect des consignes et des modalités de correction est placé sous la responsabilité de chaque pouvoir organisateur, qui peut le déléguer à la direction de l'école.

Les consignes de correction de chaque épreuve sont précisées dans le **guide de correction**. Celui-ci sera disponible en téléchargement sur la plateforme sécurisée accessible à la direction **le lundi 24 juin 2024 à 12h00**. Il doit immédiatement être transmis **en intégralité** aux enseignants concernés.

Un **helpdesk** est organisé par l'Administration pour chaque discipline. L'horaire et le numéro d'appel se trouvent dans la section « Contacts utiles » de ce guide.

Le guide de correction contient également des instructions d'encodage des résultats. Cet encodage se fera au moyen de grilles, déjà complétées par des informations administratives concernant les élèves. Les instructions de récupération des grilles seront envoyées par e-mail aux directions à partir du mardi 18 juin 2024.

6. MODALITES DE REUSSITE

Le seuil de réussite est fixé à 50% pour chacune des épreuves externes.

En cas de réussite de la présente épreuve, le conseil de classe doit obligatoirement considérer que l'élève a atteint la maîtrise des *Socles de compétences* en mathématiques.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie aux épreuves externes communes certificatives maîtrise les compétences attendues pour autant que l'absence ou les absences soient justifiées. Le conseil de classe prend en compte les besoins spécifiques de l'élève comme expliqué ci-dessous.

Le conseil de classe fonde sa décision sur un dossier comportant :

- la copie des bulletins des deux ou trois années suivies au 1^{er} degré ;
- un rapport circonstancié du ou des enseignant(s) titulaire(s) de la ou des discipline(s) concernée(s) ;
- le cas échéant, le PIA de l'élève et les documents y afférents ;
- tout autre élément que le conseil de classe estime utile, comme le protocole d'aménagements raisonnables, le protocole d'intégration ou le PIA. Le cas échéant, l'enseignant concerné analyse l'épreuve et prend en compte les questions non réussies en raison du/des trouble(s). Les feuilles « Analyse » et « Bilan » des grilles d'encodage peuvent l'y aider. Lors des délibérations du conseil de classe, cette analyse est exploitée pour prendre la décision la plus appropriée pour chaque élève en situation d'échec.

Lorsqu'un élève fréquente l'enseignement secondaire organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement, ou subventionné par la Communauté française, depuis moins de deux années scolaires, la copie des bulletins d'une seule année scolaire peut suffire.

Le conseil de classe octroie le certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) aux élèves jugés compétents dans toutes les disciplines de l'année. Ceci couvre aussi bien les épreuves externes communes (mathématiques, sciences, français, langues modernes) que les épreuves internes.

Remarque à propos des modalités de réussite des élèves primo-arrivants :

Les modalités spécifiques de certification des élèves primo-arrivants sont détaillées dans la circulaire [9188](#) du 11 mars 2024.

7. RETOURS QUALITATIFS SUR L'ÉPREUVE

À l'issue de la session, des questionnaires en ligne seront mis à la disposition des directions et enseignants pour recueillir leurs avis et suggestions sur le contenu des épreuves et leur organisation. Un courriel sera envoyé sur la boîte mail administrative des écoles le **jeudi 27 juin 2024** à ce propos.

Ainsi, les données récoltées seront analysées par les services de l'Administration en vue de la conception et de l'organisation des épreuves 2025.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants de mathématiques pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : <https://form.jotform.com/240883566700359>



Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document *Résultats 2024*. Le document *Résultats*, publié chaque année sur www.enseignement.be, présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

8. CONTACTS UTILES

Pour une question d'ordre général :

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations
02/690 81 91
ce1d@cfwb.be

Pour une question relative à la correction de l'épreuve :

La permanence de mathématiques est organisée au 02/690 84 80 :

- le lundi 24 juin 2024 de 13h à 16h ;
- le mardi 25 juin 2024 de 9h à 12h et de 13h à 16h ;
- le mercredi 26 juin 2024 de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Si la ligne du helpdesk est occupée ou indisponible, vous pouvez envoyer vos coordonnées en précisant la discipline concernée à l'adresse ce1d@cfwb.be afin d'être recontacté.

Pour une question relative à l'encodage des résultats :

Adrien ALLART
Direction des Standards éducatifs et des Évaluations
02/690 80 37
evaluations.externes@cfwb.be

Thierry LIBERT
Direction des Standards éducatifs et des Évaluations
02/ 451 63 71
evaluations.externes@cfwb.be

ÉPREUVE EXTERNE COMMUNE

CE1D 2024

MATHÉMATIQUES

GUIDE DE CORRECTION

24 JUIN



Table des matières

TABLE DES MATIERES	2
INTRODUCTION	3
MODALITES DE CORRECTION	5
1. Confidentialité	5
2. Compétences évaluées.....	6
DOMAINES	6
3. Correction de l'épreuve	13
3.1. Tableau de correction pour les épreuves adaptées	13
3.2. Correctif de l'épreuve	14
4. Encodage des résultats.....	25
5. Transmission des résultats.....	25
6. Modalités de réussite	26
7. Retours qualitatifs sur l'épreuve	26
8. Contacts utiles	27

Introduction

Les épreuves externes intervenant dans la délivrance du CE1D portent sur la maîtrise des compétences décrites dans le référentiel *Socles de compétences*. Elles concernent quatre disciplines :

- la formation mathématique ;
- le français ;
- les sciences ;
- les langues modernes.

L'épreuve de mathématiques a lieu le **lundi 24 juin 2024**.

La mise en place des épreuves répond à la **nécessité d'évaluer et de certifier les élèves sur une même base**. Elles ont donc lieu simultanément dans toutes les classes, selon des modalités communes à toutes les écoles. Les consignes, les modalités de passation et les critères de correction sont communs à tous les élèves. Le respect de ces conditions est placé sous la responsabilité de la direction¹, des enseignantes et des enseignants².

La participation aux épreuves externes communes en vue de la délivrance du CE1D concerne obligatoirement les élèves de 2^e année commune (2C) et de 2^e année supplémentaire (2S) de l'enseignement ordinaire ou spécialisé de forme 4.

Cette participation peut concerner tout élève de 2^e ou 3^e phase de l'enseignement spécialisé de forme 3, sur demande de l'autorité parentale et moyennant l'avis favorable du conseil de classe.

Ce **guide de correction** contient toutes les informations nécessaires à la correction des copies, à l'encodage et à la transmission des résultats obtenus par les élèves. Il doit être distribué aux enseignants concernés dès sa réception le **lundi 24 juin 2024 à 12h00**. Les consignes relatives à la préparation et au bon déroulement de la passation proprement dite font quant à elles partie du **guide de passation**.

Un **helpdesk** est organisé par l'Administration pour chaque discipline. L'horaire et le numéro d'appel se trouvent dans la section « Contacts utiles » de ce guide.

¹ Pour la suite du guide, « la direction » désigne également la personne mandatée par la direction dans le réseau organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement, ou par le pouvoir organisateur dans l'enseignement subventionné par la Communauté française.

² Pour des raisons d'ergonomie de lecture, ce document n'est pas rédigé en écriture inclusive. Il s'adresse néanmoins tant aux hommes qu'aux femmes, ainsi qu'aux personnes non-binaires.

L'épreuve a été élaborée par un groupe de travail désigné par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et composé de :

- M. Stéphane ADAM, Inspecteur Général de l'Enseignement Secondaire, Président du groupe de travail ;
- M. Laurent BECK, chargé de mission à la Direction des Standards éducatifs et des évaluations ;
- Mme Catherine COCHEZ, enseignante ;
- Mme Nadia EL ABASSI, conseillère au soutien et à l'accompagnement ;
- Mme Fatima EL MOURABIT, inspectrice ;
- M. Julien ESPOSITO, conseiller au soutien et à l'accompagnement ;
- M. Dimitri FOUCART, enseignant ;
- Mme Colette GENOT, inspectrice, vice-présidente du groupe de travail ;
- Mme Fatima KARIM, inspectrice ;
- M. Frédéric MASCETTI, inspecteur;
- M. Florent OFFERMAN, enseignant ;
- M. Nicola PETOLILLO, conseiller au soutien et à l'accompagnement ;
- M. Damien RAISON, enseignant ;
- M. Charles SOHET, observateur.

Modalités de correction

1. CONFIDENTIALITE

Les épreuves externes certificatives et les documents qui les concernent sont **confidentiels**.

La direction prendra les dispositions nécessaires afin que les épreuves ne soient en aucun cas diffusées, ni à l'équipe éducative, ni aux élèves avant le jour de la passation. Ainsi, les colis scellés contenant les paquets d'épreuves ne seront pas ouverts avant le jour de l'épreuve, 07h00 du matin.

Secret professionnel et confidentialité

Pour rappel, les membres du personnel de l'enseignement sont **soumis au secret professionnel** lorsqu'ils prennent connaissance d'informations qui ont un caractère secret, comme l'énoncé d'un examen avant sa passation, qui plus est lorsque l'examen est fourni dans un emballage scellé avec des instructions d'ouverture précises.

Toute divulgation du contenu des épreuves pourra faire l'objet de sanctions disciplinaires, en respect des procédures prévues par les statuts et lois. Cette divulgation est également soumise aux peines prévues à l'article 458 du Code pénal.

Les membres du personnel qui ne sont pas enseignants (puériculteurs, agents de maîtrise, ouvriers, bénévoles, ...) sont soumis au même devoir de confidentialité quant au contenu des épreuves externes certificatives.

Bris des scellés

Toute personne, qu'elle soit membre du personnel de l'enseignement, élève, parent ou fournisseur, qui briserait les scellés ou l'emballage des paquets d'épreuves certificatives, est soumise aux peines prévues par l'article 460 du Code pénal.

Transmission des résultats

Les résultats obtenus aux épreuves certificatives externes communes ne peuvent permettre aucun classement des élèves ou des écoles. Il est interdit d'en faire état, notamment à des fins de publicité ou de concurrence entre écoles. En cas d'infraction, l'article 458 du Code pénal s'applique.

En cas de problème

Si vous constatez le moindre problème de sécurité dans la procédure de distribution, de passation ou de correction, veuillez prévenir **immédiatement** l'Administration à l'adresse : evaluations.externes@cfwb.be.

L'Inspection mènera quotidiennement, jusqu'à la fin de la session, des missions de contrôle des conditions d'ouverture des paquets et de la régularité de la passation des épreuves.

2. COMPETENCES EVALUEES

Domaines	N°	Titres des Socles, n° des compétences Les n° en gras font référence aux compétences à certifier à la fin de la 3 ^e étape		Items				Points	
				Ressources	Problèmes		Justification Argumentation		
					Tâches simples	Tâches complexes			
Les nombres 50 38,5%	N1	Compter, dénombrer, classer 1, 2, 3							
	N2	Organiser les nombres par familles 4, 5, 6, 7		[5] [30]		[29a, 29b]	[28]	11	
	N3	Calculer 17, 18, 20, 25	Opérations (priorités et propriétés) et valeurs numériques 8, 9, 10, 11, 12, 13N, 14, 15, 16, 19N, 24	[1] [2] [3] [4]					12
			Expressions et calculs littéraux 13L, 19L, 21, 22	[9] [10] [36]	[35]				14
		Équations 23	[26a, 26b, 26c]		[27a, 27b]			13	
Les solides et figures 41 31,5%	FS1	Repérer 27		[21] [23]	[22]			8	
	FS2	Reconnaitre, comparer, construire, exprimer	Reconnaissance et tracé de figures simples 30F, 31F, 32	[18] [20] [19]				6	
			Propriétés des figures et des angles 33, 34						
			Solides 30S, 31S, 35, 36, 37	[6a,6b] [7] [8a]			[8b]	9	
	FS3	Dégager des régularités, des propriétés, argumenter 43	Transformations du plan 38, 40, 42						
Description d'étapes de construction 39									
		Angles, distances et droites remarquables 41	[11] [34a]	[33]	[12a, 12b]	[34b]	18		
Les grandeurs 20 15,4%	G1	Comparer, mesurer 44, 45, 46, 50, 51	Périmètre, aire et volume 47	[16]	[15]	[17a, 17b]		10	
			Angles 48						
	G2	Opérer, fractionner	Fractions 52, 53, 54, 55f						
		Proportionnalité 55p, 56, 57, 58, 59	[37a] [38]	[39]		[37b]	10		
Le traitement de données 19 – 14,6%	T	Lire, interpréter et représenter un graphique ou un tableau, représenter des données 60, 61, 62, 63		[13] [14a] [25a]	[32]		[14b] [25b]	14	
		Déterminer une moyenne arithmétique, un effectif, une fréquence (%), ... 60, 64, 65		[31]	[24]			5	
		Total		77 (59,2%)	21 (16,2%)	19 (14,6%)	13 (10%)	130	

Domaines	N°	Titres des Socles, n° des compétences Les n° en gras font référence aux compétences à certifier à la fin de la 3 ^e étape		Points par item				Points	
				Ressources	Problèmes		Justification Argumentation		
					Tâches simples	Tâches complexes			
Les nombres 50 38,5%	N1	Compter, dénombrer, classer 1, 2, 3							
	N2	Organiser les nombres par familles 4, 5, 6, 7		[3] [2]		[2,2]	[2]	11	
	N3	Calculer 17, 18, 20, 25	Opérations (priorités et propriétés) et valeurs numériques 8, 9, 10, 11, 12, 13N, 14, 15, 16, 19N, 24	[4] [2] [4] [2]					12
			Expressions et calculs littéraux 13L, 19L, 21, 22	[5] [2] [4]	[3]				14
		Équations 23	[3, 3, 3]			[2, 2]		13	
Les Solides et figures 41 31,5%	FS1	Repérer 27		[4] [2]	[2]			8	
	FS2	Reconnaitre, comparer, construire, exprimer	Reconnaissance et tracé de figures simples 30F, 31F, 32	[2] [2] [2]				6	
			Propriétés des figures et des angles 33, 34						
			Solides 30S, 31S, 35, 36, 37	[2, 2] [2] [2]			[1]	9	
	FS3	Dégager régularités, propriétés, argumenter 43	des des	Transformations du plan 38, 40, 42					
Description d'étapes de construction 39									
			Angles, distances et droites remarquables 41	[4] [1]	[3]	[4, 2]	[4]	18	
Les grandeurs 20 15,4%	G1	Comparer, mesurer 44, 45, 46, 50, 51	Périmètre, aire et volume 47	[2]	[3]	[3, 2]		10	
			Angles 48						
	G2	Opérer, fractionner	Fractions 52, 53, 54, 55f						
			Proportionnalité 55p, 56, 57, 58, 59	[2]	[2] [4]		[2]	10	
Le traitement de données 19 – 14,6%	T	Lire, interpréter et représenter un graphique ou un tableau, représenter des données 60, 61, 62, 63		[4] [1] [2]	[3]		[2] [2]	14	
		Déterminer une moyenne arithmétique, un effectif, une fréquence (%), 60, 64, 65		[2]	[3]			5	
		Total		77 (59,2%)	21 (16,2%)	19 (14,6%)	13 (10%)	130	

LÉGENDE

- Les « regroupements fonctionnels » n'ont aucune vocation programmatique ou planificatrice.
- Le découpage en deux titres du domaine *Traitement de données* est induit par le commentaire 3.4. page 31 du document *Socles de compétences*.
- Les numéros correspondent à l'ordre rédactionnel des compétences listées dans la partie *MATHÉMATIQUES* du document *Socles de compétences* (voir pages suivantes).
- Les numéros en italique se réfèrent à des compétences qui doivent être entretenues en 3e étape de la scolarité obligatoire, les numéros en gras se réfèrent à des compétences qui doivent être certifiées à cette même étape.
- Les compétences numérotées 26, 28, 29 et 49 ne sont pas reprises car elles ne concernent plus la 3e étape *des Socles de compétences*.
- Pour des raisons pragmatiques, les compétences 13 et 19 sont scindées en 13N et 19N (pour numérique) et 13L et 19L (pour littéral). Pour cette même raison, les compétences 30 et 31 sont scindées en 30F et 31F (pour figure) et 30S et 31S (pour solide). Enfin la compétence 55 relative aux pourcentages a été ventilée en 55f (lorsque le pourcentage est lié à un calcul fractionnaire) et 55p (lorsque le pourcentage est lié à un calcul de proportion).
- Les rubriques N3, FS3, G1 comprennent les numéros des compétences qui ne peuvent être que difficilement évaluées pour elles-mêmes, mais facilement (et couramment) imbriquées dans les compétences dont les numéros sont indiqués à droite en regard.

2.1. Les nombres

2.1.1. Compter, dénombrer, classer

	Troisième étape		
Dénombrer.	C	Par un calcul et le cas échéant par une formule.	1
Dire, lire et écrire des nombres dans la numération décimale de position en comprenant son principe.	E		2
Classer (situer, ordonner, comparer).	C	Des entiers, des décimaux et des fractions munis d'un signe	3

2.1.2. Organiser les nombres par familles

	Troisième étape		
Décomposer et recomposer.	E		4
Décomposer des nombres en facteurs premiers.	C		5
Créer des familles de nombres à partir d'une propriété donnée (pair, impair, multiple de, diviseur de ...).	E		6
Relever des régularités dans des suites de nombres.	C		7

2.1.3. Calculer

	Troisième étape		
Identifier et effectuer des opérations dans des situations variées.	C	Avec des entiers, des décimaux et des fractions munis d'un signe. Y compris l'élevation à la puissance.	8
Estimer, avant d'opérer, l'ordre de grandeur d'un résultat.	E		9
Construire des tables d'addition et de multiplication, en comprenant leur structure, et les restituer de mémoire.	E		10
Utiliser la soustraction comme la réciproque de l'addition et la division comme la réciproque de la multiplication.	E		11
Dans un calcul, utiliser les décompositions appropriées des nombres.	E		12
Utiliser des propriétés des opérations.	C	Pour justifier une méthode de calcul.	13
Choisir et utiliser avec pertinence le calcul mental, le calcul écrit ou la calculatrice en fonction de la situation.	E		14
Effectuer un calcul comportant plusieurs opérations à l'aide de la calculatrice.	C		15
Vérifier le résultat d'une opération.	E		16
Utiliser l'égalité en terme de résultat et en terme d'équivalence.	C		17
Écrire des nombres sous une forme adaptée (entière, décimale ou fractionnaire) en vue de les comparer, de les organiser ou de les utiliser.	E		18
Respecter les priorités des opérations.	C		19

Utiliser les conventions d'écriture mathématique.	C	20
Transformer des expressions littérales, en respectant la relation d'égalité et en ayant en vue une forme plus commode.	C	21
Construire des expressions littérales où les lettres ont le statut de variables ou d'inconnues.	C	22
Résoudre et vérifier une équation du premier degré à une inconnue issue d'un problème simple.	C	23
Calculer les valeurs numériques d'une expression littérale.	C	24
Utiliser, dans leur contexte, les termes usuels et les notations propres aux nombres et aux opérations.	C	25

2.2. Les solides et figures

2.2.1. Repérer

	Troisième étape	
Se situer et situer des objets.		26
Associer un point à ses coordonnées dans un repère (droite, repère cartésien).	C	27
Se déplacer en suivant des consignes orales.		28
Représenter, sur un plan, le déplacement correspondant à des consignes données.		29

2.2.2. Reconnaître, comparer, construire, exprimer

	Troisième étape	
Reconnaître, comparer des solides et des figures, les différencier et les classer.	C	30
Construire des figures et des solides simples avec du matériel varié.	E	31
Tracer des figures simples.	C	32
Connaître et énoncer les propriétés de côtés et d'angles utiles dans les constructions de quadrilatères et de triangles.	E	33
Connaître et énoncer les propriétés des diagonales d'un quadrilatère.	C	34
Associer un solide à sa représentation dans le plan et réciproquement (vues coordonnées, perspective cavalière, développement).	C	35
Construire un parallélépipède en perspective cavalière.	C	36
Dans une représentation plane d'un objet de l'espace, repérer les éléments en vraie grandeur.	C	37

2.2.3. Dégager des régularités, des propriétés, argumenter

	Troisième étape		
Dans un contexte de pliage, de découpage, de pavage et de reproduction de dessins, relever la présence de régularités.	C	Reconnaitre et caractériser une translation, une symétrie axiale et une rotation.	38
Décrire les différentes étapes d'une construction en s'appuyant sur des propriétés de figures, de transformations.	C		39
Reconnaitre et construire des agrandissements et des réductions de figures.	C	En s'appuyant sur les propriétés de proportionnalité et de parallélisme.	40
Relever des régularités dans des familles de figures planes et en tirer des propriétés relatives aux angles, aux distances et aux droites remarquables.	C		41
Décrire l'effet d'une transformation sur les coordonnées d'une figure.	C		42
Comprendre et utiliser, dans leur contexte, les termes usuels propres à la géométrie.	C	Pour énoncer et argumenter.	43

2.3. Les grandeurs

2.3.1. Comparer, mesurer

	Troisième étape		
Comparer des grandeurs de même nature et concevoir la grandeur comme une propriété de l'objet, la reconnaître et la nommer.	E		44
Effectuer le mesurage en utilisant des étalons familiers et conventionnels et en exprimer le résultat. (Longueurs, capacités, masses, aires, volumes, durées, coût).	E		45
Faire des estimations en utilisant des étalons familiers et conventionnels.	E		46
Construire et utiliser des démarches pour calculer des périmètres, des aires et des volumes.	E		47
Mesurer des angles.	C		48
Se situer et situer des événements dans le temps.	E		49
Connaitre le sens des préfixes déca. , déci. , hecto. , kilo. , centi. , milli.	E		50
Établir des relations dans un système pour donner du sens à la lecture et à l'écriture d'une mesure.	E		51

2.3.2. Opérer, fractionner

	Troisième étape	
Fractionner des objets en vue de les comparer.	E	52
Composer deux fractionnements d'un objet réel ou représenté en se limitant à des fractions dont le numérateur est un (par exemple, prendre le tiers du quart d'un objet).	C	53
Additionner et soustraire deux grandeurs fractionnées.	E	54
Calculer des pourcentages.	E	55
Résoudre des problèmes simples de proportionnalité directe.	E	56
Dans une situation de proportionnalité directe, compléter, construire, exploiter un tableau qui met en relation deux grandeurs.	C	57
Reconnaître un tableau de proportionnalité directe parmi d'autres.	C	58
Déterminer le rapport entre deux grandeurs, passer d'un rapport au rapport inverse.	C	59

3.4. Le traitement de données

	Troisième étape	
Organiser selon un critère.	E	60
Lire un graphique, un tableau, un diagramme.	E	61
Interpréter un tableau de nombres, un graphique, un diagramme.	C	62
Représenter des données, par un graphique, un diagramme.	C	63
Déterminer un effectif, un mode, une fréquence, la moyenne arithmétique, l'étendue d'un ensemble de données discrètes.	C	64
Dans une situation simple et concrète (tirage de cartes, jets de dés,...) estimer la fréquence d'un événement sous forme d'un rapport.	C	65

3. CORRECTION DE L'ÉPREUVE

3.1. Tableau de correction pour les épreuves adaptées

Dans les épreuves adaptées, les carrés visant à indiquer le score pour chaque item ont été volontairement supprimés afin de limiter les éléments visuels inutiles pour les élèves.

Vous trouverez ci-dessous un tableau d'encodage reprenant chaque item/point pour faciliter votre travail. Ce tableau, qui peut être photocopié pour chaque élève concerné, pourra, une fois complété, être recopié dans la grille d'encodage transmise par votre direction.

Épreuves adaptées

À photocopier pour tous les élèves concernés

NOM :	PRENOM :	CLASSE :
-------	----------	----------

LIVRET 1		
Item	Pondération	Cote
1	4	
2	2	
3	4	
4	2	
5	3	
LIVRET 2		
6a	2	
6b	2	
7	2	
8a	2	
8b	1	
9	5	
10	2	
11	4	
12a	4	
12b	2	
13	4	
14a	1	
14b	2	
15	3	
16	2	
17a	3	
17b	2	
18	2	
19	2	
20	2	

LIVRET 3		
Item	Pondération	Cote
21	4	
22	2	
23	2	
24	3	
25a	2	
25b	2	
26a	3	
26b	3	
26c	3	
27a	2	
27b	2	
28	2	
29a	2	
29b	2	
30	2	
31	2	
32	3	
33	3	
34a	1	
34b	4	
35	3	
36	4	
37a	2	
37b	2	
38	2	
39	4	
Total	/130	

3.2. Correctif de l'épreuve

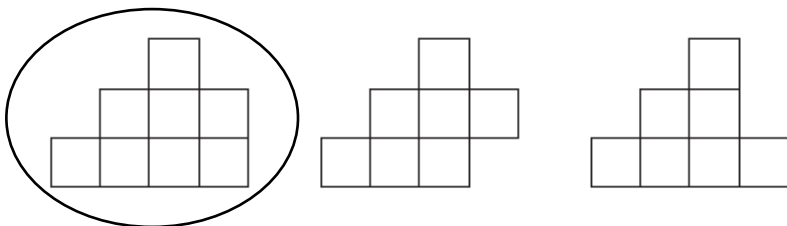
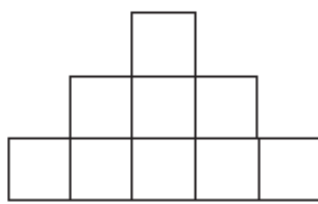
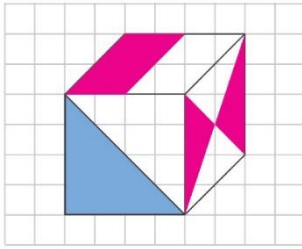
Les grilles de correction ci-dessous reprennent les critères vous permettant d'attribuer une note à chaque élève, pour chacun des items composant l'épreuve de mathématiques.

Lorsque l'élève utilise une autre méthode ou une démarche équivalente à celle proposée dans le solutionnaire, le professeur adaptera sa correction en ayant la possibilité d'octroyer des crédits partiels.

Dans les exercices nécessitant une construction, on s'attachera davantage à la maîtrise du concept plutôt qu'à la précision de la construction.

Livret 1			
Question	Item	Réponses attendues	Points
1	1	<ul style="list-style-type: none"> • -13 (2 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ L'élève respecte les priorités des opérations et il écrit « 35 - 48 » comme calcul intermédiaire mais sa réponse est incorrecte. (1 pt) ○ L'élève commet une seule erreur de calcul en respectant les priorités des opérations et sa réponse est en cohérence avec son erreur. (1 pt) <p><i>Exemple d'erreur où 1 point est accordé :</i></p> $35 - 6 \cdot 2^3 = 35 - 6 \cdot 6 = 35 - 36 = -1$ • -35 (2 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ L'élève respecte les priorités des opérations et il écrit « -8 - 27 » comme calcul intermédiaire mais sa réponse est incorrecte. (1 pt) ○ L'élève commet une seule erreur de calcul en respectant les priorités des opérations et sa réponse est en cohérence avec son erreur. (1 pt) <p><i>Exemple d'erreur où 1 point est accordé :</i></p> $-8 + (4 - 7)^3 = -8 + (-3)^3 = -8 + 27 = 19$ 	0-1-2-3-4
2	2	<ul style="list-style-type: none"> • Calculs corrects et réponse correcte : 9 (2 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ L'étape intermédiaire est correcte « 12 - 2 - 1 » mais la réponse est incorrecte. (1 pt) ○ L'élève commet une seule erreur de calcul dans l'étape intermédiaire et sa réponse est en cohérence avec son erreur. (1 pt) ○ L'élève indique la réponse correcte sans calcul. (1 pt) <p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'élève qui se contente de remplacer la variable par la valeur donnée sans calculer n'obtient pas de point. 	0-1-2
3	3	<ul style="list-style-type: none"> • $-\frac{14}{15}$ ou $-\frac{14}{15}$ (2 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ L'élève réduit correctement au même dénominateur et il écrit « $-\frac{12}{15} + \frac{5}{15} - \frac{7}{15}$ » (ou toute autre expression équivalente) comme calcul intermédiaire mais sa réponse est incorrecte. (1 pt) ○ L'élève commet une seule erreur de calcul dans la réduction au même dénominateur et sa réponse est en cohérence avec son erreur. (1 pt) ○ La fraction écrite est correcte mais pas sous forme irréductible. (1 pt) 	0-1-2-3-4

Livret 1			
Question	Item	Réponses attendues	Points
		<ul style="list-style-type: none"> • $\frac{3}{2}$ (2 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ La simplification est correcte mais la réponse finale est incorrecte. (1 pt) <i>Exemple d'erreur finale commise par l'élève : $\frac{-3}{2}$ ou $-\frac{3}{2}$</i> ○ L'élève commet une seule erreur de calcul dans la simplification et sa réponse est en cohérence avec son erreur. (1 pt) ○ La fraction écrite est correcte mais pas sous forme irréductible. (1 pt) 	
4	4	<ul style="list-style-type: none"> • 1100 (1 pt) • 0,03 (1 pt) 	0-1-2
5	5	<ul style="list-style-type: none"> • 30 (1 pt) • $\frac{-1}{16}$ (1 pt) • 21 (1 pt) 	0-1-2-3

Livret 2			
Question	Item	Réponses attendues	Points
	6a	<ul style="list-style-type: none"> • 15 (1 pt) • L'élève entoure la première vue. (1 pt) 	0-1-2
6	6b	<ul style="list-style-type: none"> • La vue de face est correcte. (Placement des carrés et mesure des côtés de 1 cm) (2 pts) ○ Le placement des carrés est correct mais la mesure du côté n'est pas respectée. (1 pt) 	0-1-2
7	7	<ul style="list-style-type: none"> • Face du dessus correcte. (1 pt) • Face de droite correcte. (1 pt) 	0-1-2

Livret 2

Question	Item	Réponses attendues	Points
8	8a	<ul style="list-style-type: none"> • Rectangle (1 pt) • Rectangle (1 pt) 	0-1-2
	8b	<ul style="list-style-type: none"> • Ses faces latérales sont des rectangles. (1 pt) 	0-1
9	9	<ul style="list-style-type: none"> • $2a + b$ (1 pt) • $2a^2$ (1 pt) • $5a - x + 2$ (1 pt) • $-6ad - 15am$ (1 pt) • $12ax + 8a - 9bx - 6b$ (1 pt) 	0-1-2-3-4-5
10	10	<ul style="list-style-type: none"> • $49x^2 + 70x + 25$ (1 pt) • $4y^2 - 9$ (1 pt) <p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ On ne pénalise pas l'élève qui utilise la double distributivité. 	0-1-2
11	11	<ul style="list-style-type: none"> • médiatrice (1 pt) • bissectrice (1 pt) • circonscrit (1 pt) • tangente (1 pt) 	0-1-2-3-4
12	12a	<p>Démarche</p> <p>Exemple de démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élève utilise de manière explicite ou implicite : <ul style="list-style-type: none"> ○ la propriété de la somme des amplitudes des angles d'un triangle ou la propriété des angles aigus d'un triangle rectangle pour déterminer \widehat{ADC} ou \widehat{BFC}. (1 pt) ○ la définition (ou propriété) de la bissectrice pour déterminer \widehat{EDF}. (1 pt) ○ la propriété des angles alternes-internes formés par deux parallèles ou celle des angles opposés par le sommet pour déterminer \widehat{DFE}. (1 pt) ○ la propriété de la somme des amplitudes des angles d'un triangle pour déterminer \widehat{DEF}. (1 pt) <p>OU</p> <p>Toute démarche équivalente (quel que soit le nombre d'étapes)</p> <p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les points sont également accordés si la démarche est illustrée par des indications portées sur la figure. 	0-1-2-3-4
	12b	<p>Justesse des calculs</p> <ul style="list-style-type: none"> • $\widehat{EDF} = 50^\circ$ (ou par une démarche équivalente $\widehat{EFD} = 50^\circ$) (1 pt) • $\widehat{DEF} = 80^\circ$ (1 pt) 	0-1-2
13	13	<ul style="list-style-type: none"> • Paris – 20 h (1 pt) • Mercredi (1 pt) • 26 ou 26° ou 26°C (1 pt) • 7 ou 7° ou 7°C (1 pt) 	0-1-2-3-4
14	14a	<ul style="list-style-type: none"> • 3 200 ou 3,2 milliers (1 pt) <p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si l'élève n'indique que « 3,2 », il n'obtient pas de point. 	0-1

Livret 2

Question	Item	Réponses attendues	Points
	14b	<ul style="list-style-type: none"> • La justification est cohérente, complète et correctement exprimée. (2 pts) • La justification est cohérente, mais incomplète ou mal exprimée. (1 pt) <p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'élève peut justifier par calcul, par indications sur le graphique, par une phrase... <p><i>Exemples de justification à 2 points</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ $4950 < 5000$ (ou $4,95 < 5$) ▪ $4,95$ (milliers) est plus petit que 5 (milliers) ▪ La moyenne de 5 milliers (ou 5000) n'est pas atteinte car elle vaut seulement $4,95$ milliers (ou 4950). ▪ ... <p><i>Exemples de justification à 1 point</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ 4950 et ne conclut pas (ou conclut mal). ▪ $4,95$ (milliers) et ne conclut pas (ou conclut mal). ▪ L'élève commet une seule erreur dans le calcul de la moyenne et conclut en cohérence avec son erreur. ▪ ... 	0-1-2
15	15	<ul style="list-style-type: none"> • Périmètre du rectangle : 20 (ou 20 cm) (1 pt) • Mesure du côté du carré : 5 (ou 5 cm) (1 pt) • Aire du triangle bleu : $12,5$ (ou $12,5\text{ cm}^2$) (1 pt) <p>OU</p> <p>Toute résolution équivalente</p> <p>Remarques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si différentes étapes sont regroupées, alors les points sont cumulés. ➤ Les points sont également accordés si la résolution est illustrée par des indications portées sur la figure. ➤ Toute erreur n'est pénalisée qu'à l'étape concernée. 	0-1-2-3
16	16	<ul style="list-style-type: none"> • Volume du solide 1 en cm^3 : 160 (ou 160 cm^3) (1 pt) • Volume du solide 2 en cm^3 : 80 (ou 80 cm^3) (1 pt) <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aire de la face triangulaire en cm^2 : 8 (ou 8 cm^2) (1 pt) • Volume du solide 2 en cm^3 : 80 (ou 80 cm^3) (1 pt) <p>OU</p> <p>Toute résolution équivalente</p> <p>Remarques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si différentes étapes sont regroupées, alors les points sont cumulés. ➤ Les points sont également accordés si la résolution est illustrée par des indications portées sur la figure. ➤ Toute erreur n'est pénalisée qu'à l'étape concernée. 	0-1-2

Livret 2

Question	Item	Réponses attendues	Points
17	17a	<p>Démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> • De manière implicite ou explicite, l'élève recherche : <ul style="list-style-type: none"> ○ la mesure de la hauteur du parallélogramme (ou du triangle) ; (1 pt) ○ l'aire du triangle ; (1 pt) ○ la mesure de la base du triangle. (1 pt) <p>OU</p> <p>Toute démarche équivalente (exemples : par découpages, par comparaison des formules...)</p>	0-1-2-3
	17b	<p>Justesse des calculs</p> <ul style="list-style-type: none"> • hauteur = 3 (ou 3 cm) (1 pt) • base = 16 (ou 16 cm) (1 pt) <p>Remarques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si différentes étapes sont regroupées, alors les points sont cumulés. ➤ Les points sont également accordés si la démarche est illustrée par des indications portées sur la figure. 	0-1-2
18	18	<ul style="list-style-type: none"> • La bissectrice de l'angle \widehat{ACB} est correctement construite. (1 pt) • La médiatrice de $[DF]$ est correctement construite. (1 pt) <p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ On ne pénalise pas l'élève qui ne code pas la figure. 	0-1-2
19	19	<ul style="list-style-type: none"> • Un parallélogramme répondant aux conditions données est construit. (2 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ L'élève a construit un parallélogramme dont un angle mesure 120°, mais dont la mesure d'une paire de côtés parallèles est erronée. (1 pt) 	0-1-2
20	20	<ul style="list-style-type: none"> • Deux cercles répondant aux conditions données sont construits. (2 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ L'élève a construit deux cercles disjoints extérieurement dont les points R et S sont les centres, mais dont les rayons sont identiques. (1 pt) 	0-1-2

Livret 3

Question	Item	Réponses attendues	Points
21	21	<ul style="list-style-type: none"> • -4 (1 pt) • $(6; -2)$ (1 pt) • Le point S est correctement placé. (1 pt) • Le point U est correctement placé. (1 pt) 	0-1-2-3-4
22	22	<ul style="list-style-type: none"> • $(8; 32)$ (1 pt) • Le point M est correctement placé. (1 pt) 	0-1-2
23	23	<ul style="list-style-type: none"> • $2,4$ ou $\frac{12}{5}$ ou toute écriture équivalente (1 pt) • Le point B est correctement placé. (1 pt) 	0-1-2
24	24	<ul style="list-style-type: none"> • Noire (1 pt) • Démarche et réponse correcte : 9 (2 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ Démarche correcte et réponse incorrecte. (1 pt) ○ Réponse correcte sans démarche. (1 pt) <p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'élève peut raisonner par calcul, par couleur des boules choisies, par une phrase... 	0-1-2-3
25	25a	<ul style="list-style-type: none"> • 0 ou aucun (1 pt) • 21 (1 pt) 	0-1-2
	25b	<ul style="list-style-type: none"> • La justification est cohérente, complète et correctement exprimée. (2 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ La justification est cohérente, mais incomplète ou mal exprimée. (1 pt) <p><i>Exemples de justification à 2 points</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ $\frac{9}{50} = \frac{18}{100}$ ▪ 9 élèves sur 50, cela équivaut à 18 %. ▪ ... <p><i>Exemples de justification à 1 point</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ L'élève indique seulement $\frac{9}{50}$ (ou 9 élèves sur 50) et ne conclut pas (ou conclut mal). ▪ L'élève commet une seule erreur (effectif ou effectif total) et conclut en cohérence avec son erreur. ▪ ... 	0-1-2
26	26a	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche et réponse correctes : $\frac{-1}{3}$ ou $-\frac{1}{3}$ (3 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ La démarche est correcte, mais une seule erreur de calcul numérique ou absence de réponse finale. (2 pts) ○ La démarche est correcte, mais la réponse n'est pas écrite sous forme irréductible. (2 pts) ○ Une erreur de démarche*, mais cohérence ailleurs et présence d'une réponse finale. (1 pt) ○ La démarche est correcte (avec au moins une application correcte d'une propriété des équations), mais non terminée. (1 pt) ○ Seule la réponse correcte est indiquée. (1 pt) 	0-1-2-3

Livret 3

Question	Item	Réponses attendues	Points
		<p>* erreur de démarche : application erronée des propriétés de l'égalité ou des règles de calcul algébrique.</p> <p>Remarque</p> <p>➤ Le point est accordé si la solution est correcte, sans tenir compte de sa forme (« $\frac{-1}{3}$ » ; « $x = \frac{-1}{3}$ » ; « $S = \left\{ \frac{-1}{3} \right\}$ » ...).</p>	
	26b	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche et réponse correctes : $\frac{-5}{4}$ ou $-\frac{5}{4}$ (3 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ La démarche est correcte, mais une seule erreur de calcul numérique ou absence de réponse finale. (2 pts) ○ La démarche est correcte, mais la réponse n'est pas écrite sous forme irréductible. (2 pts) ○ Une erreur de démarche*, mais cohérence ailleurs et présence d'une réponse finale. (1 pt) ○ La démarche est correcte (avec au moins une application correcte d'une propriété des équations), mais non terminée. (1 pt) ○ Seule la réponse correcte est indiquée. (1 pt) <p>* erreur de démarche : application erronée des propriétés de l'égalité ou des règles de calcul algébrique.</p> <p>Remarque</p> <p>➤ Le point est accordé si la solution est correcte, sans tenir compte de sa forme (« $\frac{-5}{4}$ » ; « $x = \frac{-5}{4}$ » ; « $S = \left\{ \frac{-5}{4} \right\}$ » ...).</p>	0-1-2-3
	26c	<ul style="list-style-type: none"> • Démarche et réponse correctes : 4 (3 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ La démarche est correcte, mais une seule erreur de calcul numérique ou absence de réponse finale. (2 pts) ○ La démarche est correcte, mais la réponse n'est pas écrite sous forme irréductible. (2 pts) ○ Une erreur de démarche*, mais cohérence ailleurs et présence d'une réponse finale. (1 pt) ○ La démarche est correcte (avec au moins une application correcte d'une propriété des équations), mais non terminée. (1 pt) ○ Seule la réponse correcte est indiquée. (1 pt) <p>* erreur de démarche : application erronée des propriétés de l'égalité ou des règles de calcul algébrique.</p> <p>Remarque</p> <p>➤ Le point est accordé si la solution est correcte, sans tenir compte de sa forme (« 4 » ; « $x = 4$ » ; « $S = \{4\}$ » ...).</p>	0-1-2-3

Livret 3

Question	Item	Réponses attendues	Points
27	27a	<p>Démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> De manière implicite ou explicite, l'élève utilise les propriétés du parallélisme et de la perpendicularité pour déterminer les longueurs (même erronées) des côtés. (1 pt) L'élève utilise la notion de périmètre de la figure pour établir l'équation dont un des membres est égal à 80. (1 pt) <p>OU</p> <p>Toute démarche équivalente (exemple : utilisation du demi-périmètre...).</p> <p>Remarques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si différentes étapes sont regroupées, alors les points sont cumulés. ➤ Les points sont également accordés si la démarche est illustrée par des indications portées sur la figure. 	0-1-2
	27b	<p>Justesse des calculs</p> <ul style="list-style-type: none"> L'élève écrit une expression correcte du périmètre et l'égale à 80. (1 pt) L'élève obtient $x = 2$. (1 pt) 	0-1-2
28	28	<ul style="list-style-type: none"> La justification est cohérente, complète et correctement exprimée. (1 pt) <p><i>Exemples de justifications :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Le produit vaut 300.</i> ▪ <i>Il fallait écrire 3^2 au lieu de 3 et 2 au lieu de 2^2.</i> ▪ <i>L'exposant 2 devrait être sur le 3 et non pas sur le 2.</i> <ul style="list-style-type: none"> La justification est cohérente, complète et correctement exprimée. (1 pt) <p><i>Exemples de justifications :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>9 n'est pas un facteur premier.</i> ▪ <i>Il fallait écrire 3^2 à la place de 9.</i> 	0-1-2
29	29a	<p>Démarche</p> <ul style="list-style-type: none"> L'élève recherche le PGCD de 60, 96 (et 120) par la méthode de son choix. (1 pt) L'élève recherche le nombre de groupes. (1 pt) 	0-1-2
	29b	<p>Justesse des calculs</p> <ul style="list-style-type: none"> 12 (1 pt) 23 (1 pt) 	0-1-2
30	30	<ul style="list-style-type: none"> Vrai pour toutes les valeurs de n. (1 pt) Cela dépend de la valeur de n. (1 pt) 	0-1-2
31	31	<ul style="list-style-type: none"> 1,6 (ou 1,6 GB) (1 pt) 2,8 (ou 2,8 GB) (1 pt) 	0-1-2

Livret 3

Question	Item	Réponses attendues	Points
32	32	<ul style="list-style-type: none"> • Calculs corrects et réponse correcte : 70 % (2 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ Calculs corrects, mais réponse incorrecte. (1 pt) ○ Réponse correcte sans calcul. (1 pt) • 56 (1 pt) <p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le point est accordé si la réponse de l'élève est cohérente avec un pourcentage erroné repris dans la réponse précédente. 	0-1-2-3
33	33	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève construit la médiatrice du segment reliant les deux tours. (1 pt) • L'élève construit la partie utile du cercle de centre « Phare » et de rayon 6 cm. (1 pt) • L'élève marque sur la médiatrice le segment compris entre l'intersection de celle-ci avec la partie utile de cercle et le bord de l'île. (1 pt) <p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ On ne pénalise pas l'élève qui utilise une autre couleur. 	0-1-2-3
	34a	<ul style="list-style-type: none"> • $AE = 3$ (1 pt) <p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ On ne pénalise pas l'élève qui indique une unité de mesure. 	0-1
34	34b	<ul style="list-style-type: none"> • La justification est cohérente, complète et correctement exprimée. (2 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ La justification est cohérente, mais incomplète ou mal exprimée. (1 pt) <p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'élève peut justifier à l'aide d'une propriété des droites remarquables soit dans un triangle équilatéral, soit dans un triangle isocèle... <p style="color: #0056b3;"><i>Exemples de justification à 2 points (caractéristique du triangle et lien entre hauteur et médiatrice/médiane)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dans un triangle équilatéral, une hauteur est aussi médiatrice/médiane. ▪ Dans le triangle équilatéral ABD, BE est hauteur et médiatrice/médiane. ▪ Dans un triangle isocèle, la hauteur relative à la base est aussi médiatrice/médiane. ▪ ... <p style="color: #0056b3;"><i>Exemples de justification à 1 point</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La hauteur BE est médiatrice/médiane. ▪ Dans le triangle ABD, BE est hauteur et médiatrice/médiane. ▪ Dans le triangle équilatéral, BE est médiatrice/médiane. ▪ ... <p style="color: #0056b3;"><i>Exemples de justification à 0 point</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ BE coupe le côté [AD] en deux parties égales. ▪ E est le milieu de [AD]. ▪ Dans un triangle, la médiatrice/médiane coupe le côté en 2 parties égales. ▪ ... 	0-1-2-3-4

Livret 3

Question	Item	Réponses attendues	Points										
		<ul style="list-style-type: none"> • La justification est cohérente, complète et correctement exprimée. (2 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ La justification est cohérente, mais incomplète ou mal exprimée. (1 pt) <p><i>Exemples de justification à 2 points</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le triangle BDC est équilatéral. ▪ Les trois angles d'un triangle équilatéral mesurent 60°. ▪ Dans le triangle BDC, les trois angles mesurent 60°. ▪ ... <p><i>Exemples de justification à 1 point</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Le triangle est équilatéral. ▪ Dans le triangle, les trois angles mesurent 60°. ▪ ... 											
35	35	<ul style="list-style-type: none"> • Calculs corrects et réponse correcte : $60 - 6a$ (3 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ Expression correcte mais pas écrite sous la forme d'une somme ou d'une différence réduite : $6 \cdot (10 - a)$ (2 pts) ○ Expression de la base du parallélogramme : $10 - a$ (1 pt) <p>OU</p> <p>Toute résolution équivalente</p> <p>Remarques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Toute erreur n'est pénalisée qu'à l'étape concernée. ➤ Si différentes étapes sont regroupées, alors les points sont cumulés. 	0-1-2-3										
36	36	<ul style="list-style-type: none"> • a^{15} (1 pt) • $\frac{12a^2}{11}$ ou $\frac{12}{11}a^2$ (1 pt) • $\frac{a^3}{8}$ (1 pt) • $6b^7$ (1pt) 	0-1-2-3-4										
37	37a	<ul style="list-style-type: none"> • Par ligne du tableau correcte (1 pt) <table border="1" style="margin: 10px auto;"> <thead> <tr> <th>Temps d'utilisation (en min)</th> <th>Montant total à payer (en €)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center">0</td> <td align="center">1</td> </tr> <tr> <td align="center">1</td> <td align="center">1,15</td> </tr> <tr> <td align="center">5</td> <td align="center">1,75 (1,75 €)</td> </tr> <tr> <td align="center">10</td> <td align="center">2,50 (2,50 €)</td> </tr> </tbody> </table>	Temps d'utilisation (en min)	Montant total à payer (en €)	0	1	1	1,15	5	1,75 (1,75 €)	10	2,50 (2,50 €)	0-1-2
Temps d'utilisation (en min)	Montant total à payer (en €)												
0	1												
1	1,15												
5	1,75 (1,75 €)												
10	2,50 (2,50 €)												

Livret 3

Question	Item	Réponses attendues	Points
	37b	<ul style="list-style-type: none"> • La justification est cohérente, complète et correctement exprimée. (2 pts) <ul style="list-style-type: none"> ○ La justification est cohérente, mais incomplète ou mal exprimée. (1 pt) <p>Remarque</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'élève peut justifier par des calculs, par une phrase, par un tableau... <p style="margin-left: 20px;"><i>Exemples de justification à 2 points</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Il n'y a pas de coefficient de proportionnalité.</i> ▪ <i>Il est impossible de passer d'une colonne à l'autre en multipliant par un même nombre.</i> ▪ <i>Pour une ligne, on multiplie par 1,15 mais pas pour les autres lignes.</i> ▪ <i>Le montant à payer pour 10 min n'est pas le double de celui de 5 min.</i> ▪ <i>On devrait avoir 0 € pour 0 min.</i> ▪ ... <p style="margin-left: 20px;"><i>Exemples de justification à 1 point</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>On paie l'activation même si on ne l'utilise pas.</i> ▪ <i>On doit payer 1 € avant de l'utiliser.</i> ▪ <i>On ajoute toujours 1 €.</i> ▪ <i>On ne sait pas multiplier par un même nombre.</i> ▪ ... 	0-1-2
38	38	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève détermine le nombre de pots pour 320 m² : 8 (1 pt) • L'élève détermine le nombre de litres pour 320 m² : 40 (1 pt) <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élève détermine le nombre de litres pour 120 m² : 15 (1 pt) • L'élève détermine le nombre de litres pour 320 m² : 40 (1 pt) <p>OU</p> <p style="margin-left: 20px;">Toute résolution équivalente</p> <p>Remarques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ On ne pénalise pas l'élève qui indique l'unité. ➤ Toute erreur n'est pénalisée qu'à l'étape concernée. ➤ Si différentes étapes sont regroupées, les points sont cumulés. 	0-1-2
39	39	<ul style="list-style-type: none"> • L'élève calcule la réduction du prix du jeudi : 2,55 € (1 pt) • L'élève calcule le prix du jeudi : 82,45 € (1 pt) • L'élève calcule l'augmentation du samedi : 1,649 € ou 1,65 € (1 pt) • L'élève calcule le prix du samedi : 84,099 € ou 84,10 € (1 pt) <p>OU</p> <p style="margin-left: 20px;">Toute résolution équivalente</p> <p>Remarques</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ On ne pénalise pas l'élève qui omet d'indiquer l'unité. ➤ Toute erreur n'est pénalisée qu'à l'étape concernée. ➤ Si différentes étapes sont regroupées, alors les points sont cumulés. 	0-1-2-3-4

4. ENCODAGE DES RESULTATS

L'encodage des résultats se fait au moyen de grilles au format .xlsx (Excel). Vous devez utiliser **un fichier par classe** (et par discipline).

Informations pré-encodées

Afin d'alléger la tâche d'encodage, les grilles comportent déjà les noms et prénoms des élèves par classe et par discipline, en plus du code FASE de l'école et de l'implantation. Il ne reste plus qu'à indiquer, pour chaque élève, la cote obtenue pour chaque item. **Il est toujours possible d'ajouter un ou plusieurs élèves manuellement à la suite de la liste.**

Vous devez remplir les différents champs manuellement si l'Administration n'a pas reçu, en mars 2024, la liste des élèves répartis par classe.

Instructions

Un mode d'emploi détaillé du fichier d'encodage figure à l'onglet « Instructions » de la grille.

Le **fichier d'encodage** permet :

- l'**encodage** des résultats de vos élèves à cette épreuve ;
- la création automatique de **bilans individuels imprimables**, pour vous aider lors des conseils de classe ;
- l'**analyse des résultats** par élève et par compétence, ainsi qu'une vision des résultats de la classe pour vous permettre de mieux évaluer celle-ci.

5. TRANSMISSION DES RESULTATS

Chaque enseignant remet les grilles d'encodage remplies avec les résultats de ses élèves à la direction de son école.

La direction transmet les résultats à l'Administration pour le **1 juillet 2024** au plus tard, en déposant les grilles remplies dans l'application Platra. Le mode d'emploi de Platra est disponible sur la page d'accueil de l'application.

6. MODALITES DE REUSSITE

Le seuil de réussite est fixé à 50% pour chacune des épreuves externes.

En cas de réussite de la présente épreuve, le conseil de classe doit obligatoirement considérer que l'élève a atteint la maîtrise des *Socles de compétences* en mathématiques.

Le conseil de classe peut estimer que l'élève qui n'a pas satisfait ou qui n'a pas pu participer en tout ou en partie aux épreuves externes communes certifie la maîtrise des compétences attendues pour autant que l'absence ou les absences soient justifiées. Le conseil de classe prend en compte les besoins spécifiques de l'élève comme expliqué ci-dessous.

Le conseil de classe fonde sa décision sur un dossier comportant :

- la copie des bulletins des deux ou trois années suivies au 1^{er} degré ;
- un rapport circonstancié du ou des enseignant(s) titulaire(s) de la ou des discipline(s) concernée(s) ;
- le cas échéant, le PIA de l'élève et les documents y afférents ;
- tout autre élément que le conseil de classe estime utile, comme le protocole d'aménagements raisonnables, le protocole d'intégration ou le PIA. Le cas échéant, l'enseignant concerné analyse l'épreuve et prend en compte les questions non réussies en raison du/des trouble(s). Les feuilles « Analyse » et « Bilan » des grilles d'encodage peuvent l'y aider. Lors des délibérations du conseil de classe, cette analyse est exploitée pour prendre la décision la plus appropriée pour chaque élève en situation d'échec.

Lorsqu'un élève fréquente l'enseignement secondaire organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement, ou subventionné par la Communauté française, depuis moins de deux années scolaires, la copie des bulletins d'une seule année scolaire peut suffire.

Le conseil de classe octroie le certificat d'études du premier degré de l'enseignement secondaire (CE1D) aux élèves jugés compétents dans toutes les disciplines de l'année. Ceci couvre aussi bien les épreuves externes communes (mathématiques, sciences, français, langues modernes) que les épreuves internes.

Remarque à propos des modalités de réussite des élèves primo-arrivants

Les modalités spécifiques de certification des élèves primo-arrivants sont détaillées dans la circulaire 9188 du 11 mars 2024.

7. RETOURS QUALITATIFS SUR L'EPREUVE

À l'issue de la session, des questionnaires en ligne seront mis à la disposition des directions et enseignants pour recueillir leurs avis et suggestions sur le contenu des épreuves et leur organisation. Un courriel sera envoyé sur la boîte mail administrative des écoles le **jeudi 27 juin 2024** à ce propos.

Ainsi, les données récoltées seront analysées par les services de l'Administration en vue de la conception et de l'organisation des épreuves 2025.

Le questionnaire « bilan » adressé aux enseignants de mathématiques pourra être rempli en ligne à l'adresse suivante : <https://form.jotform.com/240883566700359>



Un aperçu synthétique et anonymisé des réponses au questionnaire sera disponible dans le document *Résultats 2024*. Le document *Résultats*, publié chaque année sur www.enseignement.be, présente les résultats globalisés à l'épreuve externe en Fédération Wallonie-Bruxelles (taux de participation, taux de réussite et scores moyens globaux).

8. CONTACTS UTILES

Pour une question d'ordre général :

Direction des Standards éducatifs et des Évaluations
02/690 81 91
ce1d@cfwb.be

Pour une question relative à la correction de l'épreuve :

La permanence de mathématiques est organisée au 02/690 84 80 :

- le lundi 24 juin 2024 de 13h à 16h ;
- le mardi 25 juin 2024 de 9h à 12h et de 13h à 16h ;
- le mercredi 26 juin 2024 de 9h à 12h et de 13h à 16h.

Si la ligne du helpdesk est occupée ou indisponible, vous pouvez envoyer vos coordonnées, en précisant la discipline concernée, à l'adresse ce1d@cfwb.be afin d'être recontacté.

Pour une question relative à l'encodage des résultats :

Adrien ALLART
Direction des Standards éducatifs et des Évaluations
02/690 80 37
evaluations.externes@cfwb.be

Thierry LIBERT
Direction des Standards éducatifs et des Évaluations
02/ 451 63 71
evaluations.externes@cfwb.be